



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 2018-50 et 2018-53**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 7 janvier 2019, a adopté les règlements suivants :

2018-50 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 à ses articles 1.5 – Documents annexés et 15.3.2, relatif à l'extension ou à la modification d'une construction dérogatoire.

2018-53 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser à l'intérieur de la zone 665-Ca la classe d'usages H-j (multifamiliale 4 à 6 logements).


Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le mercredi 16 janvier 2019, a examiné ces règlements et les a approuvés et déclarés conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ces règlements le 21 janvier 2019.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements sont en force et en vigueur depuis le 21 janvier 2019, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 30 janvier 2019.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière